



## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la simple question Anne-Laure Botteron –  
A quand est reporté l'EMPD 106 concernant le financement des études relatives à la  
construction du gymnase d'Echallens ?**

### ***Rappel de la simple question***

*En date du 15 janvier 2019, la commission nommée pour étudier l'EMPD 106 « accordant au Conseil d'état un crédit d'études de CHF 5'800'000.- pour financer les études relatives à la construction du gymnase d'Echallens » a appris que la séance initialement prévue le 25 janvier 2019 était reportée à une date ultérieure.*

*Au vu du délai relativement court entre l'annonce d'annulation et la séance, je me permets dès lors, au nom de la commission et en tant que première membre désignée, de poser deux questions au Conseil d'Etat :*

- Quelles ont été les raisons qui ont poussé à annuler la séance concernant l'EMPD sur le gymnase d'Echallens, prévue initialement le 25 janvier 2019 ?*
- Quel est le délai envisagé par le Conseil d'Etat pour une nouvelle séance ?*

*D'avance, la commission remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

### ***Réponse du Conseil d'Etat***

Le Conseil d'Etat rappelle qu'en 2016, la Municipalité d'Echallens a proposé à l'Etat de Vaud d'implanter un gymnase sur le site des « Trois-Sapins ». Le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ont alors admis le principe de l'étude de la faisabilité d'une telle construction. Le crédit d'étude proposé par le Conseil d'Etat à cet effet a été validé par la Commission des finances (COFIN) en août 2017.

Les études, menées jusqu'au printemps 2018, ont mis en évidence, d'une part, la nécessité de réaffecter une partie du terrain en zone d'utilité publique afin de permettre la réalisation d'un accès routier et d'une boucle de desserte de bus et, d'autre part, des coûts de viabilisation et de réalisation des accès (piétons et véhicules) conséquents. De plus, une analyse complémentaire de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a fait apparaître la nécessité de créer des arrêts de bus le long de la RC 440, dont la réalisation a été jugée lourde et onéreuse.

Au vu des contraintes évoquées, des réflexions ont été conduites afin d'implanter le nouveau gymnase sur une autre parcelle de la Commune d'Echallens sise à « Court-Champ ». Cette dernière est de suite constructible et sa situation géographique a l'avantage d'être proche de la gare d'Echallens. De plus, elle est desservie par le LEB et différentes lignes régionales de bus.

Ces derniers développements ont conduit les départements concernés à annuler la séance de commission prévue le 25 janvier 2019 et à poursuivre l'étude de la nouvelle option précitée.

Cette option a ensuite fait l'objet d'une rencontre entre les autorités locales et les représentants de l'Etat, du DFIRE et du DFJC, le 3 avril 2019. A cette occasion, les parties se sont mises d'accord afin de mener une étude de programmation et de faisabilité. Cette étude est en cours de finalisation et doit permettre de confirmer ou non la possibilité de réaliser le gymnase sur le site de Court-Champ. En cas de confirmation de cette possibilité, une négociation devrait s'ouvrir entre l'Etat, acquéreur, et la commune, venderesse et conduire à une décision de vente par l'autorité communale, d'une part, et d'achat via un nouvel EMPD par l'Etat, d'autre part. Le cas échéant, ces démarches devraient conduire au retrait de l'EMPD 106 et à une nouvelle saisine du Grand Conseil, vraisemblablement dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

En tout état de cause, le Conseil d'Etat informera le Grand Conseil, en particulier sa commission nommée pour l'EMPD 106, dans les meilleurs délais de tout développement décisif dans ce dossier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 novembre 2019.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*